

CONFERENCE FRANCO-GERMANO-SUISSE DU RHIN SUPERIEUR

Compte rendu de la réunion du groupe d'experts « Qualité de l'Eau et Hydrobiologie » du 17 septembre 1996 à LINGOLSHEIM

Etaient présents:

BELLER Claire	ACPA/CEREG
BOUCEK Anja	LfU Baden-Württemberg
CADILHAC Laurent	Agence de l'Eau Rhin-Meuse
ELSASS Philippe	BRGM Service Public
FERRY Anne	APRONA
GARTNER Lucienne	Services de la Région Alsace
GOEGEL Patrick	Services de la Région Alsace
HAUBER Lukas	Kantonsgeologe Basel-Stadt
LOCQUET Nicolas	Services de la Région Alsace
LOOS Benoît	IGN
MICHEL Jean Marc	DIREN Alsace
PONCET Pascal	IGN
STUTZ Walter	Kanton Basel-Landschaft, Chimiste cantonal
TRAUB Reinhart	LfU Baden-Württemberg
WALKER Hans	Labor Basel-Landschaft

Excusés

GOBILLON Yves	DIREN/SEMA
KAUFFMANN Christophe	DIREN/SEMA
LEVY Marc	Services de la Région Alsace
STOBER Ingrid	GLA Baden-Württemberg
WALDMANN Frank	GLA Baden-Württemberg

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 7 juin 1996 à METZ

Le compte-rendu de la réunion précédente a été approuvé en l'état.

Il est demandé que les noms des personnes excusées soient mentionnés.

2. Programme INTERREG 1

2.1. Carte des gravières et des périmètres de protection des captages d'eau potable

Le cromalin de la carte A (Haguenau-Rastatt) a été présenté par l'IGN. Le bon à tirer a été signé par le maître d'ouvrage, sous réserve des corrections suivantes :

- Mettre un titre aux tableaux allemand et français dans la légende (Périmètres de protection / Wasserschutzgebiete) ;
- Renforcer le pointillé des contours des périmètres en cours d'instruction, de façon à bien les distinguer du couvert végétal ;
- Supprimer le périmètre situé dans la Forêt Noire ;
- Déplacer certains puits de captages mal localisés côté français ;

- Ajouter dans la légende la couleur correspondant aux surfaces en eau des gravières.

La carte sera tirée en 1000 exemplaires (900 pliés et 100 à plat).

2.2. Notice accompagnant les cartes piézométriques

Le texte bilingue de la notice sera transmis pour dernière lecture aux personnes suivantes :

Michel WINGERING,
Laurent CADILHAC,
Philippe ELSASS,
Lucienne GARTNER,
Lukas HAUBER.

Les remarques sont attendues pour le 30 septembre au plus tard (les transmettre à Karine GARTNER de l'APRONA).

2.3. Notice accompagnant les cartes qualité

Les membres du comité de lecture s'engagent à remettre leurs observations ou compléments à Anne FERRY au plus tard le vendredi 27 septembre.

Anne FERRY est chargée de demander les devis d'impression de ces deux notices dans les meilleurs délais.

3. Inventaire de la qualité des eaux souterraines dans la vallée du Rhin Supérieur (INTERREG 2)

La Commission Permanente du Conseil Régional d'Alsace (CPCR) a émis un avis favorable concernant le projet d'inventaire transfrontalier :

- la Région Alsace assurera la maîtrise d'ouvrage du projet ;
- un engagement financier est donné pour le montant total du projet ;
- la notification de ces décisions est attendue début octobre.

La CPCR a demandé qu'un important travail de communication des résultats de l'inventaire soit entrepris, en particulier auprès de tous les lycées existants dans la zone concernée par le projet.

3.1. Convention particulière

Un projet de convention particulière entre les différents financeurs a été présenté. Après longue discussion, les principes suivants ont été adoptés :

- les fonds du Land Baden-Württemberg, 880 000 DM prévus essentiellement pour les analyses, seront utilisés directement par la LfU ; ces dépenses apparaîtront dans les bilans financiers du projet, mais ne donneront pas lieu à des transferts de fonds effectifs entre la LfU et la Région Alsace ;
- les coûts de personnel liés au projet seront payés par la LfU, qui sera remboursée par la Région Alsace sur présentation d'un état des dépenses signé par le représentant légal de l'organisme ;
- le paragraphe 3.5. de la proposition de convention sera modifié en conséquence ;
- les modalités de versement des fonds communautaires et des parts nationales seront simplifiées au maximum ; le paragraphe 3.2. ne mentionnera plus que 4 versements successifs au lieu de 6 - sous réserve des possibilités financières des différents partenaires.

Les services de la Région Alsace établiront un nouveau projet de convention, en lien direct avec les services administratifs de la LfU ; les différents partenaires transmettront leur remarques dans les meilleurs délais à Lucienne GARTNER.

Le projet de convention devra également être soumis pour accord aux organismes suivants :

- Secrétariat Général pour les Affaires Régionales et Européennes (SGARE) ;
- Landeskreditbank Baden-Württemberg (mandatée pour la gestion du programme Interreg II Rhin Supérieur Centre-Sud) ;
- Département du Bas-Rhin (gestionnaire du programme Interreg II Pamina).

M. MICHEL rappelle qu'en France la règle budgétaire est que l'engagement comptable doit précéder tout engagement contractuel. M. LOCQUET précise que la convention-type a été approuvée par le Préfet.

Il est précisé que les rapports à venir, à l'instar de la convention particulière, concerneront toujours l'ensemble de la zone d'étude du projet, sans distinction des espaces « Pamina » ou « Centre-Sud ».

3.2. Rapprochement avec l'Institut Transfrontalier d'application et de Développement Agronomique (ITADA)

Le Conseil d'Administration de l'ITADA propose au groupe d'experts une journée de travail thématique commune sur le thème des nitrates, permettant de faire un point complet sur l'état des connaissances et les politiques engagées dans ce domaine (teneurs en nitrates dans les eaux souterraines, pratiques agricoles, actions en cours, etc.)

Le groupe d'experts juge cette démarche très positive ; une proposition d'ordre du jour sera transmise prochainement à tous ses membres pour cette rencontre avec les administrateurs de l'ITADA.

3.3. Comité de pilotage

Monsieur PICHL sera dorénavant invité aux réunions du groupe d'experts, en tant que représentant du Land de Rhénanie Palatinat (Staatliches Amt für Wasser-und-Abfallwirtschaft).

Une proposition d'organisation a été distribuée en séance ; les partenaires s'accordent sur le principe d'un groupe restreint chargé de l'exécutif et d'un groupe plus large chargé du pilotage général du projet.

Il est pourtant jugé prématuré d'avancer les noms des personnalités siégeant dans les deux groupes (réorganisation des services au sein de la LfU, départ de Monsieur TRAUB, départ de Monsieur HAUBER).

Il est de même demandé de réfléchir plus avant sur la participation ou non au groupe d'experts de représentants :

- de la profession agricole, des chambres d'agriculture ou des ministères de l'agriculture,
- de l'ITADA,
- des industriels,
- des professionnels de la santé,
- ...

4. Programme LIFE

4.1. Aspects financiers

La date de clôture du projet LIFE est le 30 septembre 1996. Toutes les factures concernant le projet doivent être payées à cette date. La Région Alsace doit donc remettre à la LfU un état des dépenses réalisées, sous peine que l'Union Européenne ne redemande les fonds versés et non utilisés à cette date.

La Région Alsace précise que, vus les délais de procédure, une présentation de l'ensemble des ordres de mandatement est impossible pour la fin septembre.

Il est donc convenu, comme pis aller, que la Région présentera à la LfU un récapitulatif stipulant :

- le montant des frais engagés,
- le montant des factures parvenues à la Région,
- le montant des factures payées par la Région (l'ordre de mandatement faisant foi).

La LfU préparera sur ces bases un courrier à l'Union Européenne, expliquant les retards de présentation d'un état des dépenses complet.

Remarque : la Région Alsace doit recevoir 305 000 ECU de la part de l'Union Européenne, via le maître d'ouvrage du projet (LfU) - le Land Baden-Württemberg a d'ailleurs déjà versé à la Région 243 000 ECU. La Région Alsace doit présenter un montant total de factures de 610 000 ECU.

4.2. Catalogue des banques de données

Les fiches techniques concernant 28 banques de données françaises, allemandes ou suisses utiles à la gestion des eaux souterraines, ont été distribuées aux partenaires concernés pour relecture finale.

Les remarques seront adressées à Karine GARTNER (APRONA) le 27 septembre au plus tard.

4.3. Rapport final

Le rapport est constitué à ce jour de 120 pages bilingues. Un important travail reste à faire pour la mise en forme, l'insertion des figures et l'édition des cartes à fournir en annexe du rapport.

Une proposition de présentation standard des figures a été distribuée en séance par la LfU ; il est demandé à chaque partenaire de fournir les documents sous forme de fichiers numériques, de façon à éviter les problèmes de scannage.

Une réunion technique du comité de lecture restreint est fixée au 30 septembre 1996 à Karlsruhe.

5. Mise à disposition des documents

Une grille tarifaire pour la fourniture des documents INTERREG et LIFE a été adoptée (voir en annexe).

Les documents pourront être obtenus dans les organismes suivants :

- LfU,
- APRONA,
- Agence de l'Eau,
- Conseil Régional d'Alsace.

Remarque : Les données numériques relatives aux travaux de modélisation seront accompagnées d'une page explicative standardisée ; leur mise à disposition auprès des bureaux d'études donnera lieu à une convention avec le commanditaire de l'étude, dans laquelle ce dernier s'engagera à remettre en retour les données acquises lors de ses travaux. Les banques de données seront actualisées en permanence par leurs gestionnaires (collecte et intégration des résultats des études, données concernant de nouveaux forages, etc.). Par contre le modèle ne sera actualisé que périodiquement par la LfU et l'APRONA (tous les deux ans ?).

Il est demandé qu'à l'issue des projets, une liste des documents et cartes disponibles soient publiée dans les revues spécialisées (Office International de l'Eau, éditions géologiques du BRGM et des Cantons,...).

La prochaine réunion du groupe d'experts est fixée au 12 novembre 1996 à BÂLE.